

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201705006-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 30/06/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 02/05/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201705006/1/1	CR/17/B3e/VERT/1/2	Crevette	Chair crue crevette			25/04/17	-7°	Non

Echantillon : 201705006/1/1

CR/17/B3e/VERT/1/2

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Colorant triphénylméthane (2017ST016) selon VM ATPM01 Date d'analyse: 06/06/17	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM ATPM01) n'a été détectée

Les analyses portant la mention 2017ST016 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

AMENDEMENT (merci de détruire le rapport initial)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201705007-001

Solde des résultats du dossier

*Annule et remplace le RA201705007-001 du 02/05/2017***Date d'émission:** 13/06/2017
 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Nom et adresse du prescripteur :
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 02/05/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201705007/1/1	CR/17/B3f/BS/5/1 4	Crevette	Chair crue crevette		22 g	23/03/17	-7°	Non
201705007/2/1	CR/17/B3f/BS/10/ 14	Crevette	Chair crue crevette		18 g	23/03/17	-7°	Non

Echantillon : 201705007/1/1

CR/17/B3f/BS/5/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 06/06/17	110	-	-

Echantillon : 201705007/2/1

CR/17/B3f/BS/10/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 06/06/17	53	-	-

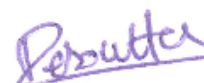
Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201705008-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 16/06/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 02/05/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201705008/1/1	CR/17/B3c/Pb/Cd/ 1/2	Crevette	Chair crue crevette		22 g	23/03/17	-7°	Non
201705008/2/1	CR/17/B3c/Pb/Cd/ 2/2	Crevette	Chair crue crevette		22 g	23/03/17	-7°	Non
201705008/3/1	CR/17/B3c/Hg/1/2	Crevette	Chair crue crevette		22 g	23/03/17	-7°	Non
201705008/4/1	CR/17/B3c/Hg/2/2	Crevette	Chair crue crevette		22 g	23/03/17	-7°	Non

Echantillon : 201705008/1/1

CR/17/B3c/Pb/Cd/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Met. Int. CS10M2 (rev8) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 30/05/17	<= 0.005	0,005	0,01
Plomb Met. int. CS10M2 (rev8) selon ANSES CIME02LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 30/05/17	<= 0.02	0,01	0,02

Echantillon : 201705008/2/1

CR/17/B3c/Pb/Cd/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Met. Int. CS10M2 (rev8) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 30/05/17	<= 0.005	0,005	0,01
Plomb Met. int. CS10M2 (rev8) selon ANSES CIME02LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 30/05/17	<= 0.02	0,01	0,02

Echantillon : 201705008/3/1

CR/17/B3c/Hg/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercur Met. Int. CS10M9 (rev4) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 14/06/17	0.032 +/- 0.007	0,014	0,028

Echantillon : 201705008/4/1

CR/17/B3c/Hg/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Met. Int. CS10M9 (rev4) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 14/06/17	0.029 +/- 0.007	0,014	0,028

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie

Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201705009-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 16/05/2017

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 02/05/2017

Commémoratifs : PSPC 2017 Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201705009/1/1	CR/17/B3f/ET/1/1 0	Crevette	Chair crue crevette		22 g	23/03/17	-7°	Non
201705009/2/1	CR/17/B3f/ET/3/1 0	Crevette	Chair crue crevette		22 g	23/03/17	-7°	Non
201705009/3/1	CR/17/B3f/ET/5/1 0	Crevette	Chair crue crevette		22	23/03/17	-7°	Non
201705009/4/1	CR/17/B3f/ET/9/1 0	Crevette	Chair crue crevette		22 g	23/03/17	-7°	Non

Echantillon : 201705009/1/1

CR/17/B3f/ET/1/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 15/05/17	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 201705009/2/1

CR/17/B3f/ET/3/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 15/05/17	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 201705009/3/1

CR/17/B3f/ET/5/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 15/05/17	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 201705009/4/1

CR/17/B3f/ET/9/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 15/05/17	<= 0.01	-	0,01

Le responsable technique
Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport
**Sylvie ROGE, chef de service adjoint du
LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201705166-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 10/07/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 24/05/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Crevettes.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201705166/1/1	CR/17/B3a/B3b/B2c/1/4	Crevette	Chair crue crevette			04/05/17	- 5°	Non

Echantillon : 201705166/1/1

CR/17/B3a/B3b/B2c/1/4

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Pesticides multi résidus (2017ST016) GC-MS selon PS-MRGV02 Date d'analyse: 06/07/17	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste PS - MRGV02, est disponible sur demande.

Les analyses portant la mention 2017ST016 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201705209-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 16/06/2017

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 31/05/2017

Commémoratifs : PSPC crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201705209/1/1	CR/17/B2a/AV /1/1	Crevette	Chair crue crevette	/	/	22/05/17	-5°C	Non

Echantillon : 201705209/1/1

CR/17/B2a/AV /1/1

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
Avermectines LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	Aucune des 6 molécules recherchées n'a été détectée	
Abamectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
Doramectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
Emamectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
Eprinomectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
Ivermectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
Moxidectine LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706049-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 23/06/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 07/06/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Crevettes.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706049/1/1	CR/17/B3f/BS/1/1 4	Crevette	Chair crue crevette		22g	12/05/17	-5°	Non
201706049/2/1	CR/17/B3f/BS/2/1 4	Crevette	Chair crue crevette		28g	12/05/17	-5°	Non
201706049/3/1	CR/17/B3f/BS/6/1 4	Crevette	Chair crue crevette		40g	12/05/17	-5°	Non
201706049/4/1	CR/17/B3f/BS/7/1 4	Crevette	Chair crue crevette		22g	12/05/17	-5°	Non
201706049/5/1	CR/17/B3f/BS/9/1 4	Crevette	Chair crue crevette		22g	21/04/17	-5°	Non

Echantillon : 201706049/1/1

CR/17/B3f/BS/1/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 20/06/17	47	-	10

Echantillon : 201706049/2/1

CR/17/B3f/BS/2/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 20/06/17	43	-	10

Echantillon : 201706049/3/1

CR/17/B3f/BS/6/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 20/06/17	74	-	10

Echantillon : 201706049/4/1

CR/17/B3f/BS/7/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 20/06/17	41	-	10

Echantillon : 201706049/5/1

CR/17/B3f/BS/9/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

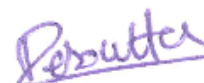
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 20/06/17	60	-	10

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie

Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706055-001

Résultats partiels du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 01/08/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 08/06/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706055/1/1	CR/17/A6/CH/2/3	Crevette	Chair crue crevette		26.5g	17/05/17	-5°	Non
201706055/2/1	CR/17/A6/NF/1/1	Crevette	Chair crue crevette		22g	12/05/17	-5°	Non
201706055/4/1	CR/17/B3e/VERT/2/2	Crevette	Chair crue crevette		26.5g	17/05/17	-5°	Non

Echantillon : 201706055/1/1

CR/17/A6/CH/2/3

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Amphénicol (2017ST019) selon VM-AAMP01 Date d'analyse: 10/07/17	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-AAMP01) n'a été détectée

Echantillon : 201706055/2/1

CR/17/A6/NF/1/1

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Nitrofuranes (2017ST019) selon VM-ANFM03 Date d'analyse: 10/07/17	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-ANFM03) n'a été détectée

Echantillon : 201706055/4/1

CR/17/B3e/VERT/2/2

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Colorant triphenylméthane (2017ST019) selon VM ATPM01 Date d'analyse: 10/07/17	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM ATPM01) n'a été détectée

Les analyses portant la mention 2017ST019 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie

Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706055-002

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 01/08/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 08/06/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706055/3/1	CR/17/B3a/B3b/B2c/4/4	Crevette	Chair crue crevette		26.5g	17/05/17	-5°	Non

Echantillon : 201706055/3/1

CR/17/B3a/B3b/B2c/4/4

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Pesticides multi résidus (2017ST019) GC-MS selon PS-MRGV02 Date d'analyse: 10/07/17	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste PS - MRGV02, est disponible sur demande.

Les analyses portant la mention 2017ST019 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706056-001

Résultats partiels du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 27/06/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 08/06/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706056/3/1	CR/17/B3f/ET/2/1 0	Crevette	Chair crue crevette		28g	12/05/17	-5°	Non
201706056/4/1	CR/17/B3f/ET/6/1 0	Crevette	Chair crue crevette		22g	12/05/17	-5°	Non
201706056/5/1	CR/17/B3f/ET/7/1 0	Crevette	Chair crue crevette		22g	21/04/17	-5°	Non
201706056/6/1	CR/17/B3f/ET/8/1 0	Crevette	Chair crue crevette		40g	12/05/17	-5°	Non

Echantillon : 201706056/3/1

CR/17/B3f/ET/2/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 22/06/17	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 201706056/4/1

CR/17/B3f/ET/6/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 22/06/17	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 201706056/5/1

CR/17/B3f/ET/7/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 22/06/17	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 201706056/6/1

CR/17/B3f/ET/8/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 22/06/17	<= 0.01	-	0,01

Le responsable technique
Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706056-002

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 30/06/2017

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 08/06/2017

Commémoratifs : PSPC 2017 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706056/1/1	CR/17/B1/SU/1/2	Crevette	Chair crue crevette		22g	21/04/17	-5°	Non
201706056/2/1	CR/17/B1/SU/2/2	Crevette	Chair crue crevette		22g	21/04/17	-5°	Non

Echantillon : 201706056/1/1

CR/17/B1/SU/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
Sulfamides UCM/92/01 Date d'analyse: 27/06/17	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
Sulfadiazine UCM/92/01 Date d'analyse: 27/06/17	<= 25	25	-
Sulfadimérazine UCM/92/01 Date d'analyse: 27/06/17	<= 25	25	-
Sulfadiméthoxine UCM/92/01 Date d'analyse: 27/06/17	<= 25	25	-
Sulfanilamide UCM/92/01 Date d'analyse: 27/06/17	<= 25	25	-

Echantillon : 201706056/2/1

CR/17/B1/SU/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
Sulfamides UCM/92/01 Date d'analyse: 27/06/17	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
Sulfadiazine UCM/92/01 Date d'analyse: 27/06/17	<= 25	25	-
Sulfadimérazine UCM/92/01 Date d'analyse: 27/06/17	<= 25	25	-
Sulfadiméthoxine UCM/92/01 Date d'analyse: 27/06/17	<= 25	25	-
Sulfanilamide UCM/92/01 Date d'analyse: 27/06/17	<= 25	25	-

Le responsable technique

Jackie H0RVATH - secteur chimie


Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC


Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706066-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 17/07/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 09/06/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706066/1/1	CR/17/B1/AN/1/5	Crevette	Chair crue crevette		22g	21/04/17	-5.0	Non

Echantillon : 201706066/1/1

CR/17/B1/AN/1/5

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Méthode des 4 boîtes LMV/93/01 version 2 Date d'analyse: 11/07/17	Aucune substance à activité anti-bactérienne n'a été détectée

Le responsable technique
Aurélie TOULANGUI - Secteur Hygiène



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706129-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 20/10/2017

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 19/06/2017

Commémoratifs : PSPC 2017 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706129/1/1	CR/17/B3a/HAP/1/1	Crevette	Chair crue crevette		28 g	12/05/17	-5°	Non
201706129/2/1	CR/17/B3a/PCDD/2/2	Crevette	Chair crue crevette		28 g	12/05/17	-5°	Non

Echantillon : 201706129/1/1

CR/17/B3a/HAP/1/1

LOR : Limit of reporting

Analyse	Méthode	Résultat
Benzo(a) pyrène (2017ST022) Date d'analyse: 24/08/17	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	<0.02 µg/kg de poids frais
HAP (somme des benzo(a)pyrène, benzo(a)anthracène, benzo(a)fluoranthène, chrysène) (2017ST022)	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	Somme lowerbound des "HAP4"=0.0 µg/kg de poids frais

Echantillon : 201706129/2/1

CR/17/B3a/PCDD/2/2

LOR : Limit of reporting

Analyse	Méthode	Résultat
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2017ST022) Date d'analyse: 24/08/17	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.03 +/- 0.01 pg/g de poids frais
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2017ST022) Date d'analyse: 24/08/17	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.014 +/- 0.003 pg/g de poids frais
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2017ST022) Date d'analyse: 24/08/17	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.05 +/- 0.01 pg/g de poids frais
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2017ST022) Date d'analyse: 24/08/17	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.06 +/- 0.02 ng/g de poids frais

Les analyses portant la mention 2017ST022 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie


Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC


Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706203-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 07/07/2017**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 26/06/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Crevettes.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706203/1/1	CR/17/B3f/BS/8/14	Crevette	Chair crue crevette	/	/	12/06/17	-11°C	Non
201706203/2/1	CR/17/B3f/BS/13/14	Crevette	Chair crue crevette	/	/	09/06/17	-11°C	Non
201706203/3/1	CR/17/B3f/BS/14/14	Crevette	Chair crue crevette	/	/	20/06/17	-11°C	Non

Echantillon : 201706203/1/1

CR/17/B3f/BS/8/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 06/07/17	44	-	10

Echantillon : 201706203/2/1

CR/17/B3f/BS/13/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 06/07/17	148	-	10

Echantillon : 201706203/3/1

CR/17/B3f/BS/14/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 06/07/17	64	-	10

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie


Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC


Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706204-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 17/07/2017

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 26/06/2017

Commémoratifs : PSPC 2017 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706204/1/1	CR/17/B1/AN/4/5	Crevette	Chair crue crevette			09/06/17	-11°C	Non
201706204/2/1	CR/17/B1/AN/5/5	Crevette	Chair crue crevette			20/06/17	-11°C	Non

Echantillon : 201706204/1/1

CR/17/B1/AN/4/5

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Méthode des 4 boîtes LMV/93/01 version 2 Date d'analyse: 11/07/17	Aucune substance à activité anti-bactérienne n'a été détectée

Echantillon : 201706204/2/1

CR/17/B1/AN/5/5

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Méthode des 4 boîtes LMV/93/01 version 2 Date d'analyse: 11/07/17	Aucune substance à activité anti-bactérienne n'a été détectée

Le responsable technique
Auréli TOULANGUI - Secteur Hygiène



Validation du rapport
Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706207-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 01/08/2017

Nom et adresse du prescripteur :

 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 26/06/2017

Commémoratifs : PSPC 2017 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706207/1/1	CR/17/A6/CH/1/3	Crevette	Chair crue crevette		25g	19/06/17	-8°C	Non

Echantillon : 201706207/1/1

CR/17/A6/CH/1/3

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Amphénicol (2017ST019) selon VM-AAMP01 Date d'analyse: 10/07/17	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-AAMP01) n'a été détectée

Les analyses portant la mention 2017ST019 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706210-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 07/07/2017

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 27/06/2017

Commémoratifs : PSPC 2017 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706210/1/1	CR/17/B3f/BS/3/1 4	Crevette	Chair crue crevette		25g	19/06/17	-8°C	Non

Echantillon : 201706210/1/1

CR/17/B3f/BS/3/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 06/07/17	37	-	10

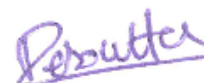
Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706211-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 20/10/2017

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 27/06/2017

Commémoratifs : PSPC 2017 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706211/1/1	CR/17/B3a/PCDD/1/2	Crevette	Chair crue crevette		22.2g	20/06/17	-5°C	Non

Echantillon : 201706211/1/1

CR/17/B3a/PCDD/1/2

LOR : Limit of reporting

Analyse	Méthode	Résultat
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2017ST022) Date d'analyse: 24/08/17	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.07 +/- 0.01 pg/g de poids frais
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2017ST022) Date d'analyse: 24/08/17	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.013 +/- 0.003 pg/g de poids frais
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2017ST022) Date d'analyse: 24/08/17	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.08 +/- 0.02 pg/g de poids frais
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2017ST022) Date d'analyse: 24/08/17	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.05 +/- 0.01 ng/g de poids frais

Les analyses portant la mention 2017ST022 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie

Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706216-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 01/08/2017

Nom et adresse du prescripteur :

 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 27/06/2017

Commémoratifs : PSPC 2017 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706216/1/1	CR/17/B3a/B3b/B 2c/2/4	Crevette	Chair crue crevette			19/06/17	-11°C	Non
201706216/2/1	CR/17/B3a/B3b/B 2c/3/4	Crevette	Chair crue crevette			12/06/17	-11°C	Non

Echantillon : 201706216/1/1

CR/17/B3a/B3b/B2c/2/4

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Pesticides multi résidus (2017ST019) GC-MS selon PS-MRGV02 Date d'analyse: 10/07/17	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste PS - MRGV02, est disponible sur demande.

Echantillon : 201706216/2/1

CR/17/B3a/B3b/B2c/3/4

LOR : Limit of reporting

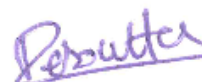
Analyse	Résultat (en mg/kg)
Pesticides multi résidus (2017ST019) GC-MS selon PS-MRGV02 Date d'analyse: 10/07/17	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste PS - MRGV02, est disponible sur demande.

Les analyses portant la mention 2017ST019 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie

Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201707161-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 21/09/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 19/07/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Crevettes.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201707161/1/1	CR/17/A6-CH/3/3	Crevette	Chair crue crevette		30/40	14/06/17	-4°	Non

Echantillon : 201707161/1/1

CR/17/A6-CH/3/3

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Amphénicol (2017st025) selon VM-AAMP01 Date d'analyse: 06/08/17	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-AAMP01) n'a été détectée

Les analyses portant la mention 2017st025 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201707236-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 25/08/2017

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 27/07/2017

Commémoratifs : PSPC 2017 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201707236/1/1	CR/17/B1/AN/2/5	Crevette	Chair crue crevette		22 g	19/06/17	-8°C	Non
201707236/2/1	CR/17/B1/AN/3/5	Crevette	Chair crue crevette		18 g	03/07/17	-8°C	Non

Echantillon : 201707236/1/1

CR/17/B1/AN/2/5

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Méthode des 4 boîtes LMV/93/01 version 2 Date d'analyse: 23/08/17	Aucune substance à activité anti-bactérienne n'a été détectée

Echantillon : 201707236/2/1

CR/17/B1/AN/3/5

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Méthode des 4 boîtes LMV/93/01 version 2 Date d'analyse: 23/08/17	Aucune substance à activité anti-bactérienne n'a été détectée

Le responsable technique
Auréli TOULANGUI - Secteur Hygiène



Validation du rapport
Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201707245-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 18/08/2017

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 27/07/2017

Commémoratifs : PSPC 2017 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201707245/1/1	CR/17/B3f/ET/4/10	Crevette	Chair crue crevette		22g	19/06/17	-8°C	Non
201707245/2/1	CR/17/B3f/ET/10/10	Crevette	Chair crue crevette		28g	19/06/17	-8°C	Non

Echantillon : 201707245/1/1

CR/17/B3f/ET/4/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 16/08/17	<= 0.01	-	0,01

Echantillon : 201707245/2/1

CR/17/B3f/ET/10/10

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

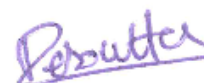
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine HPLC - Met. Int. selon JAOAC 93/1 - 2010 Date d'analyse: 16/08/17	<= 0.01	-	0,01

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie

Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
RAPPORT D'ANALYSE n° RA201707246-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 21/09/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 27/07/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Crevettes.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201707246/1/1	CR/17/A6/NI/1/1	Crevette	Chair crue crevette		22g	19/06/17	-8°C	Non

Echantillon : 201707246/1/1

CR/17/A6/NI/1/1

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Nitroimidazoles (2017st025) selon VM-ANDZ01 Date d'analyse: 06/08/17	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-ANDZ01) n'a été détectée

Les analyses portant la mention 2017st025 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY

Le responsable technique
Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201707252-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 08/08/2017

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 28/07/2017

Commémoratifs : PSPC 2017 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201707252/1/1	CR/17/B3f/BS/12/14	Crevette	Chair crue crevette		24 g	19/06/17	-8°C	Non

Echantillon : 201707252/1/1

CR/17/B3f/BS/12/14

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 07/08/17	142	-	10

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie

Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.